

## MOTION.

34.—Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que l'amendement suivant soit inséré dans le bill de la Cité maintenant devant la Législature Provinciale:

30b.—La section 24 de la loi 8 Edward VII, chap. 58, est amendée en y ajoutant l'alinéa suivant:

"La Cité pourra décréter que les pensions, annuités ou allocations accordées en vertu de l'article précédent seront inaccessibles et insaisissables."

## AVIS DE MOTIONS

35.—De M. l'échevin L. A. Lapointe, à l'effet de prohiber la construction de garages sur certaines parties des rues St-André et St-Hubert.

36.—De M. l'échevin Létourneau, à l'effet de procurer de l'ouvrage aux ouvriers pendant l'hiver.

37.—De M. l'échevin Poissant re enquête devant M. le juge Fortin.

## ORDRE DU JOUR.

38.—L'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération des avis de motions de

(a) M. l'échevin Macdonald, à l'effet d'édicter un règlement amendant les règlements Nos 328 et 498, re fermeture des magasins de bonne heure;

(b) M. l'échevin L. A. Lapointe, à l'effet d'édicter un règlement autorisant le paiement d'une indemnité aux familles des pompiers qui ont perdu la vie le 22 juin 1913;

(c) M. l'échevin Houlé, à l'effet d'édicter un règlement concernant la construction des édifices sur la rue Christophe Colomb;

(d) M. l'échevin Clément, à l'effet d'amender le règlement No 275 concernant les parcs.

Il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité reçoive instruction de rédiger des projets de règlements en conséquence, de les faire imprimer et de les inscrire sur l'ordre du jour.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. MONAHAN,

Le Conseil s'ajourne à lundi, le 15 courant, à 2.30 heures p.m., pour continuer l'étude des questions inscrites sur l'ordre du jour.

L. O. DAVID,  
Greffier de la Cité.

RENE BAUSSET,  
Sous-Greffier de la Cité.

## MOTION.

34.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That the following amendment be inserted in the City's bill now before the Provincial Legislature:

30b. Section 24 of the Act 8 Edward VII, chap. 58, is amended by adding thereto the following paragraph:

"The City may enact that the pensions, annuities, indemnities or gratuities granted in virtue of the preceding article shall not be liable to seizure nor transferable".

## NOTICES OF MOTIONS.

35.—By Ald. L. A. LAPOINTE, to prohibit erection of garages on certain parts of St. André and St. Hubert streets.

36.—By Ald. LETOURNEAU, to provide work during the coming winter.

37.—By Ald. POISSANT, "re" investigation before Mr. Justice Fortin.

## ORDER OF THE DAY.

38.—The order of the day being read to consider notices of motions by

(a) Ald. MACDONALD, for a by-law to amend by-laws Nos. 328 and 498 "re" early closing of shops,

(b) Ald. L. A. LAPOINTE, for a by-law to pay indemnity to families of firemen who lost their lives on the 22nd June, 1913,

(c) Ald. HOULE, for a by-law to regulate the erection of buildings on Christophe Colomb street, and

(d) Ald. CLEMENT, to amend By-law No. 275 "re" parks,

it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to draft by-laws accordingly, etc.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald MONAHAN,

The Council adjourned until 2.30 o'clock on Monday, the 15th inst.. to continue the present order of the day.

L. O. DAVID,  
City Clerk.

RENE BAUSSET,  
Assist. City Clerk.